Formation de base accélérée : AgRp (RPO) - secteur transport (E-learning)

Grâce à cette formation les futurs agents de radioprotection (dans les entreprises de transport de marchandises dangereuses de la classe 7) qui ont déjà suivi une formation de base approfondie en radioprotection (formation de base RPO, formation CS-7, PCR,...) peuvent remplir le rôle d'agent de radioprotection (RPO) ou de chef du service de contrôle physique.

POUR QUI ?

Afin de pouvoir exercer le rôle d'agent en radioprotection ou de chef de service du contrôle physique, une formation théorique appropriée doit être suivie. Le contenu du programme de formation et sa durée sont décrits dans un règlement technique de l'AFCN.

Cette formation s'adresse donc seulement aux futurs agents de radioprotection / chefs de service impliqués au transport de marchandises dangereuses de la classe 7, qui ont déjà suivi une formation de base approfondie en radioprotection.

- Formation de base agent de radioprotection
- Formation CS-7
- PCR
- ...

CONTENU DE LA FORMATION

Les thèmes suivant seront abordés:

- Législation : AR du 22/10/2017.
- Organisation du contrôle physique.
- Tâches de l'agent radioprotection « AgRp ».
- Procédure d'urgence et accidents.
- Réglementation ADR.
- Radioprotection opérationnelle.
- Test de connaissance.

OBJECTIFS

L'Arrêté Royal du 6 décembre 2018 a apporté un certain nombre de changements au Règlement Général de la Protection contre les dangers des Radiations Ionisantes (ARBIS) avec effet au 1er janvier 2019.

Le nouvel arrêté royal aura un impact majeur sur l'organisation du Service de Contrôle Physique, qui doit désormais être organisé en interne. Ce service interne se compose d'au moins un chef de service et, le cas échéant, d'agents en radioprotection. Les membres de ce département, y compris le chef du département, doivent être des membres du personnel de votre organisation. N'hésitez pas à en discuter avec votre expert en contrôle physique, qui se fera un plaisir de vous expliquer en détails ce qui en ressort.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Vous avez accès à un e-learning avec des enregistrements professionnels. Veillez à prévoir suffisamment de temps pour prendre des notes et passer le test de connaissances (s'il y a un).
- Vous recevrez un mail d'accueil quelques jours après votre inscription. Veillez à surveiller votre dossier de courrier indésirable pendant cette période.
- A partir du moment où vous recevez ce mail d'acceuil, vous aurez 3 mois pour compléter le module. Après cela, votre accès sera fermé.
- Pour cet e-learning, nous offrons également la possibilité de s'inscrire à une session de questions-réponses. Ce sont des moments fixes en ligne où vous (en groupe) pouvez poser vos questions sur la formation directement au formateur. L'inscription à ces sessions se fait via notre plateforme digitale.
- Chaque participant reçoit un syllabus (en PDF).
- Chaque participant reçoit une attestation de participation (après avoir réussit le test de connaissance) via notre plateforme digitale.

LIEUX DE FORMATION

Lieux	Durée de la formation	Langue	Prix
Online	Au moins 4 heures (*)	Français	160 EUR
Online	Au moins 4 heures (*)	Néerlandais	160 EUR

Prix hors TVA.

Vinçotte Academy : Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique

BTW BE 0438.362.202 ▪ RPR Bruxelles

BNP Paribas Fortis: BE08 2100 4143 4513 ▪ BIC: GEBABEBB

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées. Les détails les plus récents et complets concernant cette formation - y compris le contenu, les dates, le lieu et le prix - sont toujours disponibles sur notre site web : www.vincotte-academy.be. Les inscriptions se font exclusivement via le site web. En vous inscrivant, vous acceptez nos conditions générales et le règlement de la formation, qui sont également consultables en ligne.

(*) La durée effective d'une formation en ligne est difficile à déterminer. Veuillez donc à prévoir du temps pour prendre des notes et revoir les vidéos (si vous le souhaitez).